

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1682

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 44, substituer aux mots :

« la sanction prononcée »

les mots :

« cette sanction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel